



Chères clientes, Chers clients,

Nous sommes heureux de vous accueillir à la Croix-Valmer au sein de nos établissements pour vous faire profiter de la campagne provençale, de la plage et de la diversité de nos services.

Depuis l'an passé, nous veillons au respect des règles sanitaires imposées par la pandémie, afin d'assurer votre sécurité ainsi que celle de nos équipes.

Aussi, à partir **du lundi 09 août 2021** dans le cadre des consignes gouvernementales, un **Pass Sanitaire** vous sera demandé pour séjourner, pour vous restaurer, pour profiter pleinement et en toute sérénité de vos vacances !

Nos équipes bienveillantes se chargeront d'en assurer le contrôle lors de votre arrivée.

Nous vous remercions pour votre compréhension, la gestion de la crise sanitaire étant plus que jamais l'affaire de tous,

Nous sommes impatients de vous accueillir à La Croix-Valmer.

La famille ROCCHIETTA-MONTLOIN - Propriétaire  
Michel COLOMAS - Directeur Général et ses équipes



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# pass COVID-19 sanitaire

Ici, le pass sanitaire  
est **obligatoire**



W-0333-001-2003 – 13 juillet 2021

Téléchargez l'application [TousAntiCovid](#)



[GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# pass **COVID-19** sanitaire

## UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer d'un  
schéma vaccinal complet.

## UN TEST NÉGATIF

RT-PCR ou antigénique  
de moins de 48h.

OU

## UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test RT-PCR  
positif datant d'au moins 11 jours  
et de moins de 6 mois.



W-0333-001-2003 – 13 juillet 2021

Téléchargez l'application [TousAntiCovid](#)



[GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://gouvernement.fr/pass-sanitaire)



**0 800 130 000**

(appel gratuit)